

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible ONU 13.1 – Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Indicateur 13.i1 : Nombre d'évènements naturels très graves

Concepts et définitions

Définition

L'indicateur 13.i1 comptabilise le nombre d'évènements naturels très graves sur le territoire français.

Concepts

Un **évènement naturel très grave** est un évènement de gravité 3 ou plus, c'est-à-dire ayant fait plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros courants de dommages matériels.

Les risques naturels considérés par cet indicateur sont les inondations, les mouvements de terrain, les éruptions volcaniques, les avalanches, les séismes, les tempêtes, les feux de forêts et les vagues de chaleur.

Champ

France entière.

Commentaires

La France est exposée à de multiples aléas naturels, c'est-à-dire des événements naturels potentiellement dangereux. L'indicateur « Nombre d'évènements naturels très graves » permet de suivre la hausse de la fréquence et de l'intensité des événements naturels très graves. Il met ainsi en lumière la nécessité de mener des politiques de prévention et d'adaptation locales.

Cet indicateur est proche de l'indicateur onusien 13.1.1 « Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes », Il est également proche des indicateurs Sendai A – Mortalité (A-1 Nombre de décès et de personnes disparues attribuées aux catastrophes, pour 100 000 habitants ; A-2 Nombre de décès attribués aux catastrophes, pour 100 000 habitants ; A-2A Nombre de décès attribués aux catastrophes).

Méthodologie

Méthode de calcul

Cet indicateur est calculé par comptabilisation du nombre d'évènements naturels très graves recensés.

Un évènement naturel très grave peut toucher plusieurs départements à la fois, mais il n'est comptabilisé qu'une seule fois dans la base de données.

Désagréations retenues

Par type de risque (inondation, autres risques).

Désagréations territoriales

Aucune.

Source des données

Description

Pour la période 2010-2018, cet indicateur est calculé à partir de données de l'Agence France-Presse (AFP), de la Caisse centrale de réassurance (CCR), de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA), de Météo-France, de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) – Service des risques naturels et hydrauliques (SRNH) – BIPCP, du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI), de la base de données Gaspar et des derniers arrêtés Cat-Nat, publiés au Journal officiel le 24/09/2017. Pour 2019 et 2020, cet indicateur s'appuie sur les fiches événements de Météo-France pour les tempêtes. Pour les années 2019 à 2023, l'indicateur s'appuie sur les fiches événements de la [Caisse centrale de réassurance \(CCR\)](#) pour les autres événements.

Périodicité

Annuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Cet indicateur est comparable dans le temps.

Une révision de l'ensemble de la série est intervenue en 2022. Certains événements ont pu changer de catégorie et donc ne plus être considérés comme des événements très graves en raison de la mise à jour des chiffres de sinistralité à partir du bilan CCR 2021.

Références / Publications

- « [L'environnement en France – édition 2019](#) », portail notre-environnement, juin 2019.
- « [Risques](#) », portail notre-environnement.
- [Tempêtes en France métropolitaine – Météo France](#).